



CLASSIQUES  
GARNIER

ÉLISSÈCHE (Charles-Yvan), « [Épigraphe] », *Le Personnel musical de la Sainte-Chapelle de Paris. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, p. 17-17

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12559-4.p.0017](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12559-4.p.0017)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2022. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

« Moi, dit le cheffecier, je suis maître du chœur ; qui me forcera d'aller à matines ? mon prédécesseur n'y allait point : suis-je de pire condition ? dois-je laisser avilir ma dignité entre mes mains, ou la laisser telle que je l'ai reçue ? »  
– « Ce n'est point, dit l'écolâtre, mon intérêt qui me mène, mais celui de la prébende : il serait bien dur qu'un grand chanoine fût sujet au chœur, pendant que le trésorier, l'archidiacre, le pénitencier et le grand vicaire s'en croient exempts. »  
– « Je suis bien fondé dit le prévôt, à demander la rétribution sans me trouver à l'office : il y a vingt années entières que je suis en possession de dormir les nuits ; je veux finir comme j'ai commencé, et l'on ne me verra point déroger à mon titre : que me servirait d'être à la tête d'un chapitre ? mon exemple ne tire point à conséquence. » Enfin c'est entre eux tous à qui ne louera point Dieu, à qui fera voir par un long usage qu'il n'est point obligé de le faire : l'émulation de ne se point rendre aux offices divins ne saurait être plus vive ni plus ardente. Les cloches sonnent dans une nuit tranquille ; et leur mélodie, qui réveille les chantres et les enfants de chœur, endort les chanoines, les plonge dans un sommeil doux et facile, et qui ne leur procure que de beaux songes : ils se lèvent tard, et vont à l'église se faire payer d'avoir dormi.  
Jean de LA BRUYÈRE, *Les caractères*, « De quelques usages ».